



CEEAC

ECCAS

La Commission

COMMUNIQUE

RELATIF AUX TENSIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LA REPUBLIQUE DU RWANDA

Libreville, 12 janvier 2024 – La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) suit avec beaucoup de préoccupation la détérioration des relations diplomatiques entre la République du Burundi et la République du Rwanda ayant entraîné la fermeture de toutes les frontières entre les deux Etats.

La Commission de la CEEAC appelle les deux Etats à la retenue, à l'apaisement et à privilégier les moyens pacifiques de règlement des différends.

La Commission de la CEEAC voudrait compter sur la République du Burundi et la République du Rwanda, deux Etats unis par la géographie, l'histoire, la démographie et qui participent ensemble à plusieurs initiatives d'intégration régionale.

La Commission de la CEEAC mettra à contribution tous ses mécanismes habilités pour engager ses bons offices auprès de la République du Burundi et la République du Rwanda en vue de parvenir à la désescalade.

La Commission de la CEEAC exhorte les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République du Burundi et de la République du Rwanda à œuvrer auprès de deux Etats et des acteurs régionaux pour la normalisation des relations entre les deux pays.

Fait à Libreville, le 12 janvier 2024

La Commission

